



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

DOSSIER DE PRESSE

## Assemblée plénière du Conseil Départemental

**Lundi 22 juin 2020**

**CONTACT**  
**PRESSE**

**Sylvie SUZANON** | *Chargée de Relations presse* • 02 35 03 54 12 • [sylvie.suzanon@seinemaritime.fr](mailto:sylvie.suzanon@seinemaritime.fr)

**Camille ROUSEE** | *Conseillère presse du Président* • 02 35 03 55 61 • [camille.rousee@seinemaritime.fr](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr)

# 1. Plan Climat 76

La crise sanitaire que nous vivons engendre dès maintenant une crise économique importante. Le Département, collectivité des solidarités, est et sera au rendez-vous pour soutenir les citoyens les plus défavorisés. Parallèlement, la crise climatique doit rester un sujet de premier plan. La transition écologique est un enjeu capital et c'est en cela que la collectivité départementale s'engage dans des démarches plus vertueuses pour préparer l'avenir des générations futures.

Dans le prolongement du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) achevé en 2018, le Département souhaite poursuivre son action en faveur de la transition énergétique et écologique pour les 5 années à venir avec le Plan Climat 76. Ce plan se décline en 2 axes et 21 actions.

L'objectif de ce plan est une **réduction de la consommation d'énergie finale de la collectivité de 20% d'ici 2030** (par rapport à 2012) ainsi que l'inscription de cette dernière dans une **trajectoire menant à sa neutralité carbone à l'horizon**.

## Axe 1 : Agir pour la transition énergétique et écologique avec les territoires et les habitants

### Articuler les enjeux de solidarité et les enjeux environnementaux

Par sa compétence sociale, le Département porte un regard particulier sur la vulnérabilité des ménages les plus fragiles face à l'augmentation du prix de l'énergie. Aujourd'hui, 20% des ménages français ont des difficultés à couvrir leurs besoins énergétiques liés au logement.

Pour cela, l'institution départementale définit les priorités en matière d'habitat, gère le FSL et depuis 2019 est délégataire des aides à la pierre versées par l'État hors périmètres des principales agglomérations. Afin de résorber au mieux la précarité, la collectivité s'appuie sur le **programme d'intérêt général départemental « Amélioration et adaptation de l'habitat » (2019-2022)** qui permet d'offrir un service complet (travaux, repérage des logements énergivores...) aidé par des travailleurs sociaux du département ou d'associations.

De plus, afin de promouvoir le lien social, l'accompagnement collectif des publics fragiles sur le plan socio-économique se poursuivra autour de projets animés par des conseillers en économie sociale et familiale pour une meilleure maîtrise du budget avec une composante environnementale. Le Département étudiera aussi de nouvelles modalités de travail avec les structures d'insertion par l'activité économique en lien étroit avec le développement.

### Accompagner l'évolution des comportements

L'enjeu climatique nécessite une évolution des comportements. Pour cela, le plan d'actions s'intéresse particulièrement à trois domaines : **la mobilité, l'alimentation et l'éducation des collégiens**.

La mobilité constitue une attente forte des citoyens. L'objectif est donc de poursuivre la politique de **réalisation d'aires de covoiturage** ainsi que le **soutien aux modes de déplacements à vélo**.

Pour le secteur de l'alimentation, le Département incite à la consommation locale et de saisons avec le dispositif **« Mon panier 76 »** pour une meilleure relation entre producteurs et consommateurs.

L'ensemble de ces actions est intégré dans l'accompagnement pédagogique des projets des collégiens en matière de développement durable.

### Préparer la population et les territoires aux effets du changement climatique

La collectivité départementale s'engage dans la maîtrise des risques naturels et l'accompagnement des territoires face à ces changements. Ainsi, le Département constitue l'un des acteurs principaux des deux syndicats créés dans le cadre de la **GEMAPI**. Il est également actif dans le **développement d'une culture du risque inondations** sur le territoire de la vallée de Seine.

Par sa compétence espaces naturels sensibles (ENS), l'institution possède une responsabilité particulière dans la **préservation de la biodiversité et des paysages**.

## Axe 2 : Une administration départementale engagée dans la transition énergétique et écologique

Ce deuxième axe accorde une grande importance à la gestion du patrimoine avec la volonté de rendre le patrimoine bâti départemental plus vertueux avec la réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments.

### Des bâtiments plus vertueux

Cette action sera développée autour du tryptique suivant :

- Mise en place d'un système de management de l'énergie,
- Poursuite des investissements inscrits notamment au schéma directeur énergie (SDE) et développement du suivi des installations,
- Maintien pour les futurs collèges d'une exigence élevée reposant sur une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) avec labellisation énergétique.

Le projet de collège « passif » visera à utiliser la chaleur dégagée à l'intérieur de la construction pour couvrir les besoins de chauffage.

### Patrimoine et infrastructures : favoriser les pratiques de gestion durable

Le Département est à la recherche de techniques innovantes dans les domaines liés à ses compétences : bâtiments départementaux (la chaleur, l'eau avec un suivi de consommation, la récupération pluviale...), patrimoine routier (prise en compte de la biodiversité), collège (charte des espaces verts), espèces exotiques envahissantes.

### Fonctionnement de la collectivité : tendre vers l'exemplarité

En ce qui concerne le fonctionnement de la collectivité, le Département dispose également de plusieurs leviers d'actions pour alléger son empreinte environnementale, que cela concerne les **déplacements (intégrant notamment le développement du travail à distance)**, la **gestion des déchets**, la **commande publique**, ou encore **l'alimentation dans les restaurations collectives** (Hôtel du Département et collèges).

### Piloter et animer le plan d'actions dans la durée

La réussite de ce plan d'actions repose notamment sur la capacité du Département à organiser un pilotage transversal efficace et à mobiliser l'ensemble des directions et partenaires concernés dans la durée.

Ainsi, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet se feront sur la base d'un **pilotage stratégique** confié à un comité de pilotage, d'un **pilotage opérationnel** qui s'appuiera sur les directions pilotes et d'un **dispositif de suivi-évaluation**.

## 2. Plan Ambition Collèges 2024-2030

### Premier Plan Ambition Collèges 2017-2024

En octobre 2016, le Plan Ambition Collèges pour la période 2017-2024 a été approuvé. Dans ce cadre, un investissement massif de **plus de 356M€ a été mobilisé** pour le bon aboutissement des projets engagés et pour le financement des orientations arrêtés à ce titre. C'est ainsi qu'ont été programmés **14 opérations structurantes en matière de construction, restructuration ou extension de collèges, de locaux de restauration et d'équipements sportifs**. Ces opérations sont venues s'ajouter aux programmes d'entretien et de mises aux normes de ce patrimoine. Parallèlement, l'engagement du Département a concerné également les mobiliers, les matériels, l'informatique dont il équipe les établissements.

Exception faite du collège Saint Saëns à Rouen, cité scolaire gérée par la région Normandie, le patrimoine départemental immobilier des collèges comprend 108 établissements, soit près d'un million de m<sup>2</sup> bâtis qu'il faut entretenir et équiper pour permettre l'accueil d'environ 51 000 collégiens.

Ce patrimoine peut être présenté, au regard de l'année de construction, de la façon suivante :

- 38 établissements « récents » ont été construits ou reconstruits dans les années 2000 ou font actuellement l'objet d'une opération lourde de reconstruction,
- 39 établissements ont entre 20 et 40 ans,
- 31 collèges ont plus de 40 ans.

Malgré des travaux réguliers, les collèges du dernier groupe présentent des signes de vétusté et ne répondent plus aux besoins fonctionnels d'un établissement d'enseignement (accessibilité, qualité de l'air, confort thermique...).

### Second Plan Ambition Collèges 2024-2030

Ce second Plan représente un volume d'investissement prévisionnel de **334M€** et vise **14 opérations structurantes, dont 5 reconstructions intégrales d'établissements, 2 réhabilitations lourdes et 6 opérations d'améliorations importantes dans 6 établissements** (demi-pension, salle d'évolution sportive, création de salles polyvalentes...).

Est également établi l'inscription de la construction du 110<sup>e</sup> collège dans le nouveau quartier Flaubert à Rouen, à la demande du Président de la Métropole, du Maire de Rouen et du Maire de Petit-Quevilly, qui ont confirmé leur intention dans un courrier adressé au Président du département le 29 novembre 2019.

#### Les chantiers sont les suivants :

- Reconstruction du collège Saint-Exupéry à Forges-les-Eaux (coût d'opération 21M€),
- Reconstruction du collège Commandant Charcot au Trait (20M€),
- Reconstruction du collège Les Acacias au Havre (18M€),
- Reconstruction du collège Pablo-Picasso à Harfleur (19M€),
- Reconstruction du collège Georges-Brassens à Epouville (20M€),
- Réhabilitation et mise en conformité énergétique du collège Guillaume-le-Conquérant à Saint-Saëns (4M€),
- Réhabilitation du collège Jehan le Povremoyne à Saint-Valery en Caux (10M€),
- Construction d'une salle d'évolution sportive au collège André-Marie à Barentin (2M€),
- Reconstruction de la demi-pension du collège Albert-Camus à Dieppe (3M€),
- Reconstruction de la demi-pension du collège Paul-Bert à Fécamp (4M€),

- Création d'une salle polyvalente au collège Jean-Renoir à Grand-Couronne (0,5M€),  
Création d'une salle polyvalente au collège Eugène-Delacroix à Valmont (0,5M€),
- Réfection des couvertures du collège Roncherolles à Bolbec (2M€),
- Construction d'un nouveau collège dans le quartier Flaubert à Rouen (22M€).

Ce nouveau Plan Ambition Collèges a également pour objectif de **rendre les collèges plus inclusifs**, dont les travaux incluent le **développement durable** dans leur conception et qui offrent des **outils numériques de qualité et performants**, adaptés aux défis de demain.

**Un collège pour tous, une vraie place pour chacun** avec la prise en charge des élèves en situation de handicap : adaptation du bâti à l'accueil du handicap et mise en accessibilité.

**Un collège ouvert aux nouveaux défis liés au développement durable et à la transition énergétique** : le département s'engage à reconstruire des collèges en énergie passive.

**Des outils numériques de qualité et performants** : modernisation des infrastructures (réseaux), raccordement de tous les établissements au THD fin 2022, élaboration d'un schéma directeur informatique des collèges.

Le volume des investissements en faveur des collèges publics du Département, pour la période 2024-2030, se divisera de la manière suivante :

- 146M€ au titre du plan pluriannuel d'investissements,
- 5M€ au titre des équipements mobiliers, matériels et informatiques liés à ces opérations,
- 72M€ au titre de la programmation des gros travaux ainsi que des travaux de sécurisation et des investissements réalisés à l'occasion des interventions courantes,
- 17M€ au titre de l'équipement informatique et de la modernisation des infrastructures numériques,
- 9M€ au titre du renouvellement des équipements,
- 35M€ pour conduire l'audit énergétique et engager les premières actions dans les collèges,
- 50M€ pour permettre de proposer de nouvelles opérations à l'occasion de la révision à mi période du Plan Ambition Collèges.

## 3. Budget Supplémentaire

Le 12 décembre 2019, l'Assemblée départementale adoptait le budget primitif de l'année 2020. Pour tenir compte des événements susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

À cet effet, une décision modificative (DM) particulière doit être prise afin d'inscrire au budget 2020 les résultats 2019 constatés au compte administratif. Appelé Budget Supplémentaire, il peut également contenir de nouvelles ouvertures de crédits de dépenses et prévisions de recettes. C'est en ce sens une décision modificative de reports et d'ajustements.

Ce budget supplémentaire 2020 revêt la particularité d'être la première décision modificative faisant suite à la crise sanitaire de la Covid-19. À ce titre, **il convient de souligner qu'une somme de près de 7 millions d'euros a pour le moment été mobilisée pour répondre aux besoins urgents de lutte contre la propagation du virus, et pour faire face aux premières conséquences constatées ou anticipées.**

Ce plan départemental de lutte contre la Covid-19 comprend, à titre d'exemple, **l'acquisition d'équipements de protection individuelle (masques, gants, gel hydro-alcoolique...), d'écrans plexiglas, ou encore des frais de nettoyage des locaux spécifiques au virus** mais également **l'achat des réactifs** nécessaires à l'analyse des tests PCR pour le dépistage de la Covid-19. Il comprend également du **matériel informatique afin de faciliter le développement du travail à distance**, pour une majorité d'agents, mais aussi des **tablettes mises à disposition des résidents des EHPAD du département**. Une aide spécifique a également été prévue pour certains de nos **partenaires dans le champ des Solidarités**. Enfin, ce plan comprend le versement de **primes spécifiques à destination des agents** qui, grâce à leur investissement exceptionnel, ont permis de maintenir le service public départemental auprès des citoyens.

Cette somme de près de 7 millions d'euros a pour partie été couverte par des redéploiement de crédits, mais également par la mobilisation des dépenses imprévues. Ainsi, Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime a donc pris la décision d'utiliser les crédits de dépenses imprévues pour permettre de réaliser ces opérations. Sur les 600 687,20€ votés au titre du budget primitif 2020, 600 000€ ont ainsi été utilisés.

### Prime exceptionnelle aux agents

Sur la base des tests législatifs prévoyant la possibilité d'octroyer une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés afin d'assurer la continuité des services publics, le Département souhaite reconnaître l'investissement des agents de la collectivité pendant cette période (dans la limite du 10 mai) par le versement d'une prime exceptionnelle (exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu) selon les critères suivant :

- **Assistants familiaux** : 250€ par enfant à charge, accueilli au minimum 15 jours consécutifs pendant la période de confinement, dans la limite maximale de 1 000€ par assistant familial.
- **Agents départementaux** : 250€ par agent pour surcroît de travail significatif, 500€ par agent pour surcroît de travail significatif et engagement exceptionnel.

De plus, les agents qui ont assuré la continuité du fonctionnement des services et qui ont dû se rendre sur leur lieu de travail se verront verser une indemnité forfaitaire de repas de 17,50€ par jour.

### **Dispositif d'aide exceptionnelle aux associations**

Une avance, pouvant aller jusqu'à 80% du montant attribué en 2019, est accordée aux associations dans le cadre de leurs subventions de fonctionnement. Cette avance est ouverte à toutes les associations ayant déposé une demande de subvention pour 2020. Ce plafond de 80% inclut les montants d'ores et déjà versés en 2020.

**Depuis le 27 avril, 909 associations ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 3 190 042,70€.**

## 4. Intégration d'un nouvel itinéraire au Schéma Directeur départemental des véloroutes et Voies Vertes

Le Schéma Directeur départemental des véloroutes et voies vertes de la Seine-Maritime, validé en juin 2017, dans le cadre du Plan en faveur du Vélo a incité la poursuite de la mise en œuvre et la multiplication de quatre itinéraires : l'Avenue Verte London-Paris, la Seine à Vélo (ex-Véloroute du Val de Seine), la Véloroute du Lin et la Vélomaritime (ex-Véloroute du Littoral).

Afin d'assurer les liaisons cyclables entre les grands itinéraires inscrits au Schéma Directeur et permettre ainsi de diversifier l'offre touristique autour de l'itinérance à vélo, le Département travaille avec les territoires à la création d'itinéraires cyclables. **Dans ce cadre, un itinéraire reliant Veulettes-sur-Mer à Saint-Wandrille-Rançon via Cany-Barville et Yvetot a été mis en place par le Département en partenariat avec la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, la Communauté de Communes Yvetot Normandie et la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.**

Cet itinéraire de près de 60 km, nommé « **Entre Seine et Mer à Vélo** », emprunte à la fois des aménagements spécifiquement destinés aux cyclistes, mais également des voiries à faible trafic qui pourront par la suite faire l'objet de projets de sécurisation afin d'offrir à cet itinéraire le niveau de sécurité optimum.

L'intégration de l'itinéraire « Entre Seine et Mer à Vélo » au Schéma Directeur départemental permet aux projets d'aménagements cyclables relevant de cet itinéraire d'être éligibles à la politique d'aide aux collectivités locales en faveur des aménagements cyclables départementaux.

Deux projets s'inscrivent dans ce dispositif : **la sécurisation de la traversée du giratoire RD 131<sup>e</sup> RD 5, à Yvetot**, pour les usagers de l'itinéraire cyclable et **la réalisation d'une section en voie verte de l'itinéraire cyclable dans la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville**. Respectivement, le Département de la Seine-Maritime apportera un soutien à hauteur de 9 201,50€ à la ville d'Yvetot pour le premier projet et de 4 537,50€ à la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville pour le second projet.

L'intégration de ce nouvel itinéraire s'intègre entièrement dans la démarche de transition écologique insufflée par le Plan Climat 76. Cette initiative contribue à faciliter l'accès des habitants de la Seine-Maritime aux modes de déplacement doux.